

Lettre au Roi de France des Cardinaux, Archevêques & Evêques, qui ont été assemblés au *Vieux Louvre*, sur l'Ecrit intitulé, *Consultation des Avocats de Paris, &c. sur l'Autorité Spirituelle & Temporelle, la Validité du Concile d'Ambrun & de la Bulle Unigenitus, l'Invalidité des Appels au Concile, & autres matieres contestées & curieuses*, dont nous avons souvent fait mention dans nos précédens Journaux &c.

S I R E,

L Es ordres que nous venons de recevoir de V. M., nous remplissent de consolation & d'esperance. Vivement touchés des mauvais effets que cause l'Imprimé, qui paroît depuis quelque tems sous le nom de 50. Avocats du Parlement de Paris, & pressés par l'obligation que nôtre Ministère nous impose dans une affaire qui interesse également le Sacerdoce & l'Empire, nous nous disposons à précautionner les Fideles par l'instruction, & même par l'autorité, contre un ouvrage si temeraire & si dangereux. Dieu que vous servez avec fidélité, & qui vous protege visiblement, S I R E, vous a inspiré, sans doute, la pieuse résolution de nous interroger, pour apprendre par nôtre jugement, ce que vous devez penser d'un Ecrit qui agite les esprits, & qui excite beaucoup de plaintes & de murmures dans le public.

C'est ainsi qu'en usoient dans de pareilles circonstances ces premiers Empereurs Chrétiens, qui ont été les protecteurs de la Religion, & dont la memoire sera toujours en benediction dans l'Eglise; c'est l'exemple qui vous a été donné par Charles-Magne, & par le feu Roi vôtre auguste Bisayeul, ce grand Prince que vous vous êtes proposé pour modele.

Nous